

ACTION URGENTE

BAHREÏN. DEUX HOMMES MEURENT À LA SUITE DE MANIFESTATIONS VIOLEMMENT RÉPRIMÉES

Deux hommes sont décédés à Bahreïn après que la police antiémeute eut ouvert le feu sur des manifestants pacifiques qui réclamaient plus de droits et de libertés politiques. Les policiers ont utilisé du gaz lacrymogène et des fusils, et ils auraient tiré à balles réelles pour contenir les manifestations pacifiques qui ont débuté dans tout le pays le 14 février.

Ali Abdulhadi Mushaima a été blessé par une balle réelle, semble-t-il, lors d'une manifestation le 14 février dans le village d'al Daih, dans le nord de Bahreïn. Il a été conduit à l'hôpital al Salmaniya, à Manama, la capitale du pays, mais il a succombé une heure plus tard. Un cortège funèbre a été organisé le 15 février pour accompagner son corps de l'hôpital jusqu'au cimetière où il devait être enterré. Selon des témoins, un grand nombre de personnes s'étaient rassemblées devant l'hôpital pour se joindre au cortège quand la police est intervenue. Les policiers ont eu recours au gaz lacrymogène et ont fait usage de fusils pour disperser la foule. Un homme, **Fadhel Ali Matrook**, a été blessé par des tirs de fusil. Il est mort peu après à l'hôpital.

Une vidéo filmée par des défenseurs des droits humains bahreïnites montre clairement la brutalité des policiers et leur recours à une force excessive, en infraction avec les normes et le droit internationaux relatifs aux droits humains. L'article 3 du Code de conduite pour les responsables de l'application des lois, adopté par la résolution 34/169 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1979, établit que « [...] les responsables de l'application des lois ne doivent qu'exceptionnellement avoir recours à la force; quoique cette disposition implique que les responsables de l'application des lois peuvent être autorisés à recourir à la force, dans la mesure où cela est raisonnablement considéré comme nécessaire vu les circonstances, pour empêcher un crime, ou pour arrêter ou aider à arrêter légalement des délinquants ou des suspects, il ne peut être recouru à la force au-delà de cette limite ».

Des appels avaient été lancés sur plusieurs sites internet, sur Facebook et sur Twitter afin d'inciter les gens à participer aux manifestations du « Jour de colère », organisées afin de coïncider avec le 10^e anniversaire de l'adoption de la Charte d'action nationale de Bahreïn. Encouragés par les manifestations en Tunisie et en Égypte, les manifestants réclamaient une liberté accrue, la libération de tous les prisonniers politiques, une nouvelle Constitution et un gouvernement élu. Al Wefaq, la principale formation politique chiite du pays, aurait suspendu sa participation au Parlement en signe de protestation contre la mort des deux manifestants et les méthodes utilisées par la police.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais ou en arabe) :

- priez instamment les autorités de cesser immédiatement de faire usage d'une force excessive contre des manifestants ;
- exhortez-les à diligenter dans les plus brefs délais une enquête minutieuse et impartiale sur la mort d'Ali Abdulhadi Mushaima et de Fadhel Ali Matrook et à veiller à ce que tout policier ayant fait usage d'une force excessive soit traduit en justice ;
- engagez-les à respecter et protéger le droit à la liberté d'expression, de circulation et de réunion à Bahreïn.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 29 MARS 2011 :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahrain
Fax : 00973 17664587

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sir, (Votre Majesté,
dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin Abdullah bin Ahmad Al Khalifa
Minister of Interior
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : 0097317232661

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le
ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. DEUX HOMMES MEURENT À LA SUITE DE MANIFESTATIONS VIOLEMMENT RÉPRIMÉES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La situation en matière de droits humains s'est nettement dégradée à Bahreïn au cours des douze derniers mois. Le 11 février 2011, Amnesty International a publié un rapport, intitulé Crackdown in Bahrain: human rights at the crossroads (MDE 11/001/2011, <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE11/001/2011/en>), qui décrit les violations des droits humains commises dans le pays.

La Charte d'action nationale a été proposée par le roi Hamad bin Issa al Khalifa, chef de l'État de Bahreïn, afin de mettre un terme à l'agitation politique des années 1990 et d'établir une monarchie constitutionnelle. Cette Charte a été approuvée à une écrasante majorité lors d'un référendum national, le 14 février 2001, et a mené à l'adoption, en février 2002, d'une nouvelle Constitution relativement progressiste. La nouvelle Constitution comporte des garanties en matière de droits humains et accorde aux femmes le droit de voter et de se présenter aux élections. Elle a cependant été critiquée dans certains milieux, en particulier au sein de la population chiite, majoritaire dans le pays, parce qu'elle a été promulguée sans consultation adéquate et qu'elle instaure un système législatif bicaméral composé d'une chambre basse dont les 40 membres sont élus au suffrage direct, et d'une chambre haute dont les membres sont désignés par le roi et disposent d'un droit de veto pour toute proposition de loi émise par la chambre basse.

AU 29/11, MDE 11/004/2011, 15 février 2011

